

RELEVE DE DECISIONS
CA plénier du 27 Mai 2010 à 8h00
Patrick Capolsini

Document n'ayant aucun caractère officiel et n'engageant que son auteur
Notes prises en séance

Représentants MCF :

- **Présents : P. Capolsini, S. Richaud, N. Schmitt, J. Munoz, JM Chapuis, K. Maamaatuaiautapu**
- **Absents :**

Représentants PR :

- **Présents : L. Peltzer, M. Debene, P. Ortega, P. Bianchini**
- **Absents : JM Goursaud (procuration), E. Conte (procuration)**

POINT 1 : Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 avril 2010.

Remarque de Monsieur le Vice-Recteur sur le point concernant le départ de l'agent comptable. Il précise que l'agent comptable n'est parti 2 jours avant la date prévue et l'agent comptable intérimaire a été nommé une semaine plus tard.

Adopté, une abstention.

Information de la présidente sur la mission des deux inspectrices générales qui ont passé plus de deux semaines parmi nous. Un rapport préliminaire a été remis, le rapport définitif dans quelques semaines.

Elles ont reconnu que le CA était bien informé, les PVs bien rédigés, l'encadrement est de qualité, la situation financière est de bon niveau. Seul problème soulevé : la tenue de la comptabilité sur l'exercice 2009 avec de lourdes erreurs d'écriture faites par notre ancien agent comptable. Ces erreurs ne remettent pas en cause la santé et les comptes de l'établissement car ce sont des erreurs de forme.

Pour le passage au Régime de Compétences Elargies (RCE), les données de salaire ont finalement été remises le 7 mai à la demande des inspectrices alors que nous demandions ces données au Trésorier Payeur Général (TPG) depuis très longs mois. Une autre difficulté liée à la paye est soulevée avec l'absence de « fichier K » et donc l'impossibilité d'utiliser les applications informatique nationale → obligation de développer une application informatique spécifique → pas question de passer au RCE au 1/01/11, donc envisagé pour Janvier 2012.

Autre information : après une réunion avec Mana, OPT et le Ministre en charge des télécommunications, une nouvelle offre de connexion Internet beaucoup plus avantageuse nous a été faite et devrait permettre une nette amélioration de nos connexions : (10 Mb/s par Fibre Optique) soit 5 fois plus de débit et meilleure qualité et fiabilité. Chauds remerciements au Ministre Teva Rohfritsch.

POINT 2 : Scolarité :

- **2.1 Année universitaire 2010/2011 :**
 - 2.1.1 Règlement spécifique des études de la Première Année des Etudes de Santé (PAES 1).

Grosse réforme nationale des modalités et contenus des concours de médecine, dentaire, Kiné, sage-femme. Plus de PCEM 1 mais un PAES 1 incluant aussi pharmacologie. Toujours en collaboration avec Bordeaux.

Parole donnée à Nelly :

- intégration de pharmacologie,
- un concours et des enseignements spécifiques à chaque filière,

- beaucoup plus de cours assurés localement et non plus par Bordeaux (uniquement deux missions prévues au premier semestre avec un mécanisme de cours enregistrés sur support vidéo)
- intégré au LMD avec mécanisme d'ECTS

Questions sur le désengagement de Bordeaux → incidence importante sur le volume d'heures que nous devons rémunérer sur nos propres ressources. Nous conserverons des TDs alors qu'à Bordeaux ils ont été en grande partie supprimés → Nécessité de prévoir le budget correspondant sur l'année 2011

Adoption du nouveau règlement de l'université de Bordeaux.

Vote : Unanimité.

- 2.1.2 Ouverture des licences et masters en formation initiale par l'université de la Polynésie française et son école interne l'IUFM.

Toutes nos formations habilitées sont proposées à l'ouverture. Liste adoptée à l'unanimité par la CEVE.

DEG : L Droit, L Gestion, M « droit des activités économiques », M « management Spé Finances-Comptabilité », M « Management Spé Marketing et Vente » (sous réserve d'habilitation pour ces deux derniers).

Sciences : PAES, L « Math-Info parcours Maths », L « Maths-Info Parcours Info », L Physique (Sciences Physiques), L Sciences de la Vie et de la Terre, M « Mathématiques, informatique », M « Mathématiques, Sciences Physiques » (sous réserve d'habilitation pour ces deux derniers)

Lettres : L « LEA Spé Anglais - Espagnol »*, L « Histoire/Géo Spé Histoire », « Histoire/Géo Spé Géographie », L « Langues, Littératures et Civilisations Régionales Spé langues Polynésiennes », L « Langues, Littératures et Civilisations Etrangères Spé Anglais », L « Lettres », M « Sociétés traditionnelles du Pacifique, fondements culturels, histoire et représentation Spé Anglais, Spé Lettres, Spé langues Polynésiennes, Spé Histoire/Géo »

IUFM : Préparation au concours externe de recrutement de Professeur des Ecoles (CERPE-CEPF), Formation professionnelle initiale des Professeurs des Ecoles.

Vote : Unanimité.

*Erratum : Erreur de ma part, il n'y a qu'une seule spécialité Anglais-Espagnol et non deux comme indiqué initialement.

- 2.1.3 Définition des seuils d'ouverture pour les mentions et les parcours, en licences et master.

Inchangés pour la licence.

- L1=30 pour mention/spécialité, 18 pour parcours (seul LLSH concerné), 30 pour option
- L2=15 pour parcours, 20 pour option
- L3=10 pour parcours, 15 pour option
- M1=10 par spécialité
- M2=quel que soit le nombre d'étudiants inscrits

Seuils = « inscrits-assidus », donc sans les dispensés d'assiduité,

Date de prise en compte des effectifs=19/08 soir pour M1, 6/09 soir pour L

Si seuil non atteint, possible dérogation accordée par la Présidente « sur demande motivée de l'équipe pédagogique, et après adoption à la majorité par le CA restreint »

P. Capolsini indique que certains collègues de Lettres demandent un abaissement du seuil d'ouverture de M1. Précisions de S. Richaud et J. Munoz : ils indiquent que le département de Lettres s'est réuni hier et demande à ce que ce souhait soit relayé au niveau du CA.

La présidente précise que la procédure de dérogation existe toujours et pourrait être mise en œuvre le cas échéant.

B. Herse : un seuil de 8 existe déjà à l'IUFM pour l'ouverture d'une filière. Attention, car dans le cadre du Master ouvrir le M1 implique d'ouvrir ensuite le M2, ce n'est donc pas vraiment comparable au seuil existant à l'heure actuelle à l'IUFM. La mission d'audit des

inspectrices insiste aussi sur la nécessité pour l'établissement de faire des choix au niveau des ouvertures des formations.

Vote : Unanimité.

- 2.1.4 Définition des seuils de dédoublement pour les T.D., les T.P. et les cours T.D.

Inchangés pour la licence : 16 TP et 32 en TD pour Sciences, 20 TP et 36 TD autres départements. 40 par TD en Master (à peu près aucune chance que le problème se pose).

Vote : Unanimité.

- 2.1.5 Liste d'université et règlement des U.E. de culture générale (UECG) dont l'UECG de sport et de préprofessionnalisation (UEPP).

Profusion de propositions cette année. Une ou deux ont été retirées par la CEVE, lesquelles ? 18 UE (contre 16 l'an dernier) Culture Générale (UECG) + 10 UE (contre 8) Pré-Professionnalisation (UEPP) : me voir pour liste exhaustive et fiches descriptives.

Un règlement unique UECG et UECG Sports a été adopté par la CEVE avec en particulier des épreuves pratiques (et non plus un simple dossier écrit) en seconde session pour le Sport. La proposition d'UECG « Théâtre » (proposée par P. Ortega) a été retirée par la CEVE au motif que les étudiants envisagent de financer sur les crédits du FSDIE une formation au théâtre. P. Ortega regrette de ne pas avoir été consulté avant ce retrait car il pense qu'il aurait fourni des explications importantes.

Arrivée Keitapu.

Vote sur liste et règlement : Unanimité.

- 2.1.6 Règlements des études du master : « droit des activités économiques, modalités de contrôle des connaissances et calendrier.

Identique à l'an dernier sauf avancement de la seconde session de Septembre à Juin. Précisions de M. Debene : 30 inscrits en M2 cette année avec 23 étudiants présents en fin d'année. Même calendrier que Licence sauf l'absence de semaine de vacances en cours de semestre.

Intervention de B. Bellanger sur la mise en place de formations liées à l'arrivée du câble en PF. Il estime qu'il est fondamental d'intégrer cette « mini-révolution ». Les états généraux du numérique ont commencé hier et se déroulent pendant un mois. Le représentant du Ministre indique que tous les enseignants et les étudiants de l'UPF sont invités à participer à ces états généraux. Il faudrait également développer une réflexion sur les possibilités d'enseignements à distance utilisant ce nouveau moyen de communication.

Il est rappelé que nous proposons deux nouvelles formations informatiques en FC. De plus, le certificat C2I va être proposé à tous via la ForCo et non plus à nos seuls étudiants.

Vote : Unanimité.

- 2.1.7 Masters : « préparation aux concours des métiers de l'enseignement »
 - 2.1.7.1 Règlement des études :

P. Capolsini regrette qu'un règlement général du Master ne soit pas élaboré sur le modèle du RGE de licence et précisé ensuite par des règlements spécifiques fixant en particulier les modalités de contrôle des connaissances. Il faut impérativement faire cet effort de simplification et d'harmonisation pour l'an prochain.

- Domaine droit économie gestion mention : Management.

M. Debene précise que, parmi les nombreux étudiants qui suivront ce Master, certains obtiendront un CAPES mais la majorité se retrouvera sur le marché du travail.

Vote : Unanimité.

- Domaine sciences mention : sciences.

Vote : Unanimité.

- Domaine Lettres, langues et sciences humaines, mention « Sociétés Traditionnelles du Pacifique, fondements culturels, histoires et représentations » :
 - Spécialités anglais, lettres, histoire-géographie.
 - Spécialité langues polynésiennes

Vote : Unanimité.

Vote : Unanimité.

- 2.1.7.2 Calendrier universitaire.

Discussions sur la nécessité de communiquer rapidement avec les étudiants pour qu'ils soient parfaitement informés sur les Masters qui ouvriront même si il est nécessaire de préciser « sous réserve d'habilitation ». Il semble que de fausses rumeurs circulent à tous les niveaux et c'est très regrettable. L'information à faire circuler à tous les niveaux est : **tous nos master « métiers de l'enseignement » ouvriront si ils sont habilités et atteignent le seuil de 10 inscrits assidus.**

Rentrée avancée au 16/08/10 pour les M2.

Vote : Unanimité.

- **2.1.7.3 Aménagement du semestre 9 des masters préparant aux métiers de l'enseignement. (Ajout à l'OJ)**

Année transitoire, les étudiants de M2 de cette année n'ont pas suivi les cours du M1 mais la formation « ancienne » de l'IUFM. Les dates de concours sont connues (Nov et Dec 2010). Il est donc proposé de mettre en place cette année, de manière dérogatoire, un volume obligatoire de 170 h ETD pour assurer la préparation aux écrits du concours au premier semestre du M1. Ces étudiants pourront également, si ils le souhaitent, suivre au plus deux modules de M1. Les ECTS du semestre seront attribués aux étudiants ayant obtenu les modules correspondant aux 170h TD, les 30 ECTS seront automatiquement donnés aux « admissibles ».

Vote : Unanimité.

- 2.1.8 Calendrier universitaire de l'IUFM, école interne.

Préparation au PE (PE 1) : Rentrée le 30/08/10, vacances = semaine du 8/11/10, du 20/12/10 au 9/01/11 et semaine du 21/02/11 puis à partir du 1/07/11. C'est globalement notre calendrier universitaire mais sans les périodes d'examen et de révision.

PE stagiaire (PE 2) : Rentrée le 16/08/10, vacances = semaines du 27/09/10 et du 8/11/10, du 20/12/10 au 16/01/11 et semaines du 21/02/11 et du 4/04/11 au 17/04/11, semaine du 23/05/11 puis à partir du 1/07/11. Ce calendrier est directement lié à celui du primaire.

Vote : Unanimité.

- 2.1.9 Tests d'admissions à l'IUFM pour le PE1.

- 4 groupes de 30 donc 120 étudiants en préparation au lieu de 90 cette année
- Il y a eu environ 60 places ces dernières années au concours donc un ratio de 1 pour 2
- Jusqu'à présent tous les étudiants se présentant étaient admis en préparation PE mais cette année la Polynésie Française bénéficie d'une dérogation pour préparer le concours au niveau licence alors que c'est en niveau master pour les autres universités → craintes de voir augmenter sensiblement le nombre de candidats → la mise en place du mécanisme de tests de sélection qui existe en métropole depuis longtemps
- Mise en place de trois tests (3 QCM sur 20 pts chacun) : langues polynésiennes, français, maths (ces 3 matières ont le coefficient le plus élevé au concours)
- Semaine du 16 au 20 Août 2010
- Classement : pour ceux ayant obtenu plus de 5/20 aux trois tests : classés en ordre décroissant de leurs notes PUIS ceux ayant obtenu plus de 4/20

aux trois tests classés en ordre décroissant de leurs notes, au-delà du rang 120 = liste complémentaire

Vice-recteur : au concours la note éliminatoire à 5 sera-t-elle instaurée ? Si oui, sur les effectifs de cette année, il n'y aurait plus que 23 candidats après les épreuves écrites !

Vote : Unanimité.

- 2.1.10 Règlements spécifiques des études PE1 et PE2.

Vote : Unanimité.

➤ **2.2 Intégration du diplôme d'Etat d'infirmier dans le processus L.M.D.**

Convention UPF – Pays. Aucune dépense à la charge de notre établissement. Les droits d'inscription des étudiants seront versés au service de la documentation. Remerciements au ministre du Pays.

Vote : Unanimité.

➤ **2.3 Délivrance du Certificat Informatique Internet, niveau 1.**

Modalités changent très fortement d'après les directives nationales. Essentiellement :

- Séparation complète de l'UE de « préparation au C2I » de la certification elle-même
- Démarche volontaire de l'étudiant pour passer la certification → il devra s'inscrire à la session du premier ou du second semestre
- Epreuves : QCM théorique + épreuves pratique (organisées sur une journée entière deux fois par an)
- 80% des épreuves pratiques doivent être validées pour obtention du certificat
- Intervention de B. Herse : il est prévu de faire du C2I **un préalable** à l'année de formation professionnelle du CAPES et CAPLP. **Les candidats admissibles devront justifier du C2I niveau 1 avant le passage des épreuves orales.** Cela risque donc de conduire à des difficultés cette année pour les étudiants de M2 qui seraient admissibles et n'auraient pas encore le C2I.

Vote : Unanimité.

➤ **2.4 Bilan de l'expérimentation « Jeunes », projet 2010/2011.**

- Baptisé API : Année Préparatoire à l'Insertion aux études supérieures
- Financement spécifique de l'Etat (haut commissariat à la jeunesse)
- 25 étudiants par département (majoritairement des Bacs Pro ou Techno)
- identifiés dès les 2 premières semaines de cours
- sortis du LMD classique pour suivre cet API
- 240h par semestre par module de 30h (Français, anglais, methodo, C2i, matières disciplinaires)

Vote : Unanimité.

POINT 3 :

Personnels :

- **3.1 Utilisation de deux emplois d'enseignants-chercheurs vacants pour 2010/2011.**
- Poste en Lettres (section 10) occupé par une collègue en disponibilité depuis 2007 et ayant demandé le renouvellement pour un an de sa disponibilité
 - A été utilisé cette année pour l'accueil d'un MCF de Biologie
 - LLSH demande une délégation d'un an pour un MCF en section 7 ou 9

Vote : Unanimité.

- Poste de PRU (section 67) en surnombre (Marcel Le Penne)

- A été utilisé en début d'année pour l'accueil d'un Biologiste

- Sciences demande une délégation d'un an en Biologie (section 67 et 65)

Le CS a proposé l'affichage dans la seule section 65. P. Capolsini demande la raison de cet affichage dans la seule section 65. Il demande que les deux sections soient conservées conformément à ce qui a été voté à l'unanimité en département de Sciences. La présidente propose de voter sur la proposition du CS donc affichage dans la seule section 65.

Vote : 3 abstentions.

➤ **3.2 Emplois mis à la disposition de l'IUFM de l'université.**

Après intégration, tous les emplois IUFM avaient été laissés à disposition de l'école interne. Les postes de PRAG suivants sont maintenant « sortis du stock » de l'école interne : Histoire/Géographie, Anglais, Lettres Modernes, Tahitien/Français, Economie/Gestion, Mathématiques, Documentation, Sciences Physiques.

Ces personnels seront donc rattachés aux départements à partir du 1^{er} Septembre 2010. Ces postes sont ou seront tous pourvus.

Vote : Unanimité.

➤ **3.3 Congés pour recherches et/ou conversions thématiques**

Par le passé, le Ministère nous notifiait tous les ans un éventuel droit à semestre de CRCT. La décision est maintenant du seul choix de l'établissement.

Il est proposé de reconduire, pour les prochaines années, le volume des années précédentes à savoir **un semestre**. Pour information, cette décision sera donc reconduite « tacitement » les prochaines années mais avec possibilité de revenir sur ce choix lors d'un nouveau vote en CA.

Vote : Unanimité.

➤ **3.4 Application de la loi relative à la lutte contre l'abus du tabac et le tabagisme.**

Interdiction de fumer dans tous les lieux fermés et couvertes de l'UPF. Autorisation dans les espaces découverts.

Vote : Unanimité.

POINT 4 : Questions financières et comptables :

➤ Tarif des chambres.

Reconduction des tarifs de l'an dernier pour les prochaines années (jusqu'à nouvelle délibération du CA) : 30 000 non boursier (nous n'en avons aucun !), 17 000 pour les boursiers.

Vote : Unanimité.

➤ ***Droits de scolarité 2010/2011, pour les étudiants préparant le concours de recrutement de professeur des écoles. (Ajout à l'OJ)***

Les étudiants du PE devront acquitter les droits d'inscription de MASTER (ils ont déjà une licence).

Vote : Unanimité.

POINT 5 : Formation Continue :

➤ 5.1 Programme des formations 2010/2011.

Présentation par Sylvie Kugelmann. Remerciements de la Présidente à Sylvie.

Formations reconduites :

- DAEU : ramener les droits de 70 à 40 000 FCP
- « Licence d'administration publique », LP « hôtellerie » et M2 de « contrôle, gestion, audit » : aucun financement du Pays cette année ➔ forte augmentation des droits prévisibles pour ces 3 formations. Il est précisé que si des financements venaient à être obtenus, la différence serait reversée aux étudiants.

Il y a un véritable problème avec la mise en place d'une concurrence « sauvage » sur le marché de la formation continue suite à la mise en place du mécanisme de financement de la formation continue au niveau du Pays. Pour exemple, certaines de nos formations ont été suivies, sans que nous le sachions, par des responsables d'autres organismes de recherche qui **pillent** ensuite tout simplement nos formations pour les proposer à leurs propres catalogues.

Des inscriptions de ce type ont été refusées cette année pour ce motif. Il semble même que certains de nos collègues interviennent eux-mêmes dans des formations « pillées » quelque fois sans autorisation de cumul !

P. Capolsini propose d'intenter des actions juridiques contre ces pillages, si ce n'est pour gagner un procès, au moins pour envoyer un message fort à d'éventuelles nouvelles tentatives.

Formations nouvelles (par rapport au dernier CA) :

- 3 formations en droit
- 1 en gestion
- 2 en langues et sciences humaines
- 4 en santé

Voir la liste exhaustive des formations à la FC ou auprès de moi.

Vote : Unanimité.

- 5.2 Liste des responsables pédagogiques

Vote : Unanimité.

- 5.3 Conventions.

Avec Univ Montpellier pour la venue de deux missionnaires.

Vote : Unanimité.

Avec Ministère de la sante pour la formation de prise en charge de la douleur et prévention du suicide et la psychothérapie.

POINT 6 : Conventions (pour vote et/ou pour information).

POINT 7 : Questions diverses.

- Nelly Schmitt : est-il possible (pour des raisons de disponibilité des enseignants de Bordeaux) de décaler notre semaine de concours du PAES ? → oui, à condition d'adopter une délibération modificative dans le mois suivant la rentrée.
- Sylvia Richaud : volumes horaires maximum pour les prochaines maquettes de Licence (plan 2012-15) ? En fait, le problème est plus vaste, il faut impérativement donner un « cadrage » (volume horaire maxi, répartition CM/TD, ...) **avant** que les collègues ne travaillent vraiment sur les nouvelles maquettes
- Sylvia Richaud : Recrutement des vacataires avec les autorisations de cumul délivrées par le Ministre du Pays pour les enseignants du secondaire → la commission de recrutement doit donner un avis sur le recrutement avant que celui-ci ne demande une autorisation de cumul. Cette année de nombreuses autorisations de cumul ont été refusées par le Minsitre ce qui a conduit à de sérieuses difficultés.

Séance levée à 11h30. Prochain conseil mi Septembre 2010.

Pas de CA restreint.